

DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

Objet : Service Déchets - Tarifs 2023

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le dix-sept novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROS (Pouvoir D. WROBEL). MANSOZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI).

\*\*\*\*\*

Le président :

**Rappelle** à l'assemblée l'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 01/01/2010, et la mise en place de la redevance incitative à partir de janvier 2014 ;

**Rappelle** les tarifs de la redevance incitative et du service de déchetterie appliqués en 2022 et propose de les modifier à compter du 01/01/2023 comme suit (en euros TTC) :

**Ménages :**

Collecte en bac individuel		
Part fixe	100 €	/foyer
	24 €	/personne
Part variable	0,50 €	/nombre de collecte du bac
	0,25 €	/kg OM jusqu'à 200 kg/personne/an
	0,50 €	/kg OM au-delà de 200 kg
Collecte en conteneur collectif		
Part fixe	65 €	/foyer
	24 €	/personne
Part variable	0,50 €	/dépôt jusqu'à 50 sacs/hab/an
	0,70 €	/dépôt au-delà de 50 sacs/personne/an

Enfant de moins de 2 ans : décote en kg/an/enfant pour le foyer concerné (200kg ou 100 sacs)

Personnes utilisant des protections urinaires : décote en kg/an/ pour le foyer concerné (360kg ou 180 sacs)

Nombre de personne	Montant de la part fixe	
	Individuel	Collectif
1	124€	89€
2	148 €	113€
3	172€	137€
4	196€	161€
5	220€	185€

**Résidences secondaires :**

Collecte en bac individuel		
Part fixe	155 €	/résidence de plus de 30 m2
	119 €	/résidence de moins de 30 m2
Part variable	0,50 €	/nombre de collecte du bac
	0,25 €	/kg OM jusqu'à 460 kg/résidence/an
	0,50 €	/kg OM au-delà de 460 kg/résidence/an

<b>Collecte en conteneur collectif</b>		
Part fixe	120 €	/résidence de plus de 30 m2
	91€	/résidence de moins de 30 m2
Part variable	0,50 €	/dépôt jusqu'à 50 sacs/résidence/an
	0,70 €	/dépôt au-delà de 50 sacs/résidence/an

**Les établissements touristiques :** Y compris les dépôts en déchetterie

Part fixe	116.5 €	/clé verte
	160€	/bac de 120 litres
	320 €	/bac de 240 litres
	480 €	/bac de 360 litres
	1027 €	/bac de 770 litres
	993 €	/bac privé pucé de 770 litres
Part variable part levée	0,50 €	/dépôt dans les conteneurs collectifs
	1.1 €	/bac de 120 litres
	2.2 €	/bac de 240 litres
	3.3 €	/bac de 360 litres
	7.2 €	/bac de 770 litres
Part variable part poids	0,25 €	/le kilo

**La mise à disposition de colonne de tri "réservées" :** 62 €/colonne /an

**Autres établissements :**

- **Pour les services ordures ménagères et tri :**

Part fixe	116.5€	/clé verte
	160 €	/bac de 120 litres
	320 €	/bac de 240 litres
	480 €	/bac de 360 litres
	1027 €	/bac de 770 litres
	5 938.5 €	/benne de 20 m3
Part variable part levée	0,50 €	/dépôt dans les conteneurs collectifs
	1.1 €	/bac de 120 litres
	2.2 €	/bac de 240 litres
	3.3 €	/bac de 360 litres
	7.2 €	/bac de 770 litres
	134 €	/benne de 20 m3
Part variable part poids	0,25 €	/le kilo

**Les manifestations de plein air :** 0,25 €/le kilo d'ordures ménagères collectées.

- **Pour le service déchetterie :**

Déchets	Unité	Tarifs 2023 (€ TTC)
Ferraille		Apport gratuit
Papiers-Cartons		
DEEE		
Piles, Batteries, huiles minérales et végétales, Cartouches d'imprimantes		
Bois bruts et Végétaux	m3	10€
Encombrants Divers (DIB)	m3	40€
Plâtre	m3	25€
Gravats	m3	15€
Produits pâteux, solvants	litre	5€
Autres DMS	litre	

**Tarifs composteurs :**

<b>1<sup>er</sup> composteur/foyer</b>	<b>25€ TTC/unité</b>
<b>Composeur supplémentaire/foyer</b>	<b>74€ TTC/Unité</b>

**Tarifs badges verts :**

<b>1<sup>er</sup> badge/foyer</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu</b>	<b>20€ TTC/Unité</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs de la redevance incitative « déchets », de la déchetterie, des composteurs et des badges verts présentés précédemment à compter du 01/01/2023 ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président



